

---

# BULLETIN OFFICIEL

DES

## ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie.

---

N° 5. — Mars 1848.

---

*PROCÈS-VERBAL de la séance royale d'ouverture de l'Assemblée législative indigène, le 1<sup>er</sup> mars 1848.*

Aujourd'hui, 1<sup>er</sup> mars 1848,

Le Gouverneur Commissaire du Roi près la Reine des Iles de la Société, accompagné de MM. les officiers de son état-major, des chefs de corps et de service de la colonie, des commandants des bâtiments sur rade et des officiers sous leurs ordres, s'est rendu, à dix heures du matin, à la demeure de S. M. la Reine Pomare, pour la conduire et l'accompagner à la séance d'ouverture de l'Assemblée législative indigène.

Une salve de vingt et un coups de canon a annoncé le départ de la Reine, et immédiatement le cortège s'est mis en marche dans l'ordre suivant, pour se rendre au lieu choisi pour cette cérémonie :

La Reine, ayant à sa droite le Commissaire du Roi, et son fils aîné à sa gauche;

Les officiers de l'état-major du Gouverneur Commissaire du Roi, les officiers supérieurs et les officiers des différents corps délégués.

Les troupes formaient la haie depuis la demeure de la Reine jusqu'au lieu de l'Assemblée : la gendarmerie à cheval ouvrait la marche et la compagnie indigène la fermait.

A leur arrivée à la Chambre, la Reine, son fils et le Commissaire du Roi ont été reçus à la porte de la salle par la députation tirée au sort la veille, ayant le Régent Paraita à sa tête.

Toute l'Assemblée s'est levée.

La Reine, son fils et le Commissaire du Roi, ayant pris place sur les